



Dossier La Reynarde

Monsieur le Préfet

Suite au courrier que vous avez adressé aux familles nous voulons vous dire notre surprise :

- Vous savez, puisque nous vous l'avons dit à plusieurs reprises et que des écrits en attestent, qu'ARKEMA avait pris l'engagement de ne pas demander le concours de la force publique mais au contraire de s'engager dans une démarche d'aide au relogement. Cet engagement prenait en compte, dès le départ, une possible vente du terrain et a été renouvelé en **décembre dernier** au CCE du groupe y compris en faisant mention sur ce point d'un accord avec l'acheteur. **La préfecture**, au moment où le président de la république parle de la nécessaire moralisation du capitalisme, **va-t-elle cautionner un reniement ou au contraire forcer le groupe à tenir ses engagements ?**
- De plus les familles, dès leur installation dans les lieux, non seulement ont toujours dit qu'elles étaient prêtes à accepter toute proposition de logement, mais de plus elles ne se sont nullement contentées d'attendre qu'ARKEMA tienne ses promesses. Elles ont-elles-mêmes cherché une solution dans le cadre de la loi. Dans ce but **elles ont multiplié les demandes et démarches tant individuelles que collectives**, sans qu'aucune proposition ne leur ait été faite. Ce seul élément ne devrait il pas lui aussi conduire **au refus d'accorder le concours de la force publique ?**
- Comme en attestent de nombreux courriers **nous avons alerté la préfecture** très régulièrement sur ce dossier et ce dès le lendemain de l'installation des familles. En janvier 2008 **M. N'Gahane**, préfet délégué à l'égalité des chances, s'était engagé à **contacter la ville de Marseille pour que les familles ne soient pas les laissées pour compte** d'une opération immobilière future et à nous rendre une réponse à ce sujet : nous n'avons rien reçu. On ne peut en rendre les familles responsables.
- En octobre dernier, nous avons une nouvelle fois interpellé le service logement de la préfecture qui n'avait aucune information nouvelle sur ce dossier et, comme écrit plus haut, le 18 décembre la direction d'ARKEMA confirmait que les engagements seraient tenus. Que s'est il passé depuis au point que la préfecture enclenche si vite la procédure d'enquête préalable à la décision de concours ? L'achat étant finalisé, la SNC, cheval de Troie d'un grand groupe immobilier, est elle décidée à rattraper le temps perdu dans son projet de **centaines de villas de luxe** et est elle intervenue en ce sens ? **Une décision d'expulsion laisserait penser que la préfecture a sacrifié le social** dans un projet où il pourrait pourtant avoir sa place.
- Un accord ayant été trouvé pour que les salariés d'ARKEMA puissent rester sur place ne peut il y avoir une extension à une dizaine de familles supplémentaires ? Un refus d'expulsion y contribuerait d'autant que **les familles viennent d'écrire à l'acheteur pour trouver une solution amiable.**

Nous vous demandons, une rencontre de toute urgence avec vos services afin d'envisager une sortie par le haut de ce dossier, dans l'intérêt de tous.

Dans l'attente, veuillez agréer M. le Préfet, nos salutations respectueuses.

Charles Hoareau